

## Communiqué de presse

4 septembre 2020

## Quatre mois de prison avec sursis pour avoir agressé des sapeurs-pompiers

Jeudi 3 septembre, un homme comparaissait devant le tribunal judiciaire de Nantes pour des faits de violences commis en avril 2019 à l'encontre de trois sapeurs-pompiers de Loire-Atlantique. Il a été condamné à quatre mois de prison avec sursis probatoire de 2 ans, assortis des obligations de soins, d'interdiction de porter une arme et de fréquenter des débits de boisson.

En avril 2019, trois sapeurs-pompiers du Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique (SDIS 44) ont été agressés par un homme âgé de 65 ans à qui ils venaient porter secours, à son domicile à Nozay. Un des trois sapeurs-pompiers a déposé plainte. Menaces de mort et violence avec usage d'une arme (couteau de cuisine) ont empêché les soldats du feu de le prendre totalement en charge. Il a pu être transporté au centre hospitalier avec l'assistance de la Police.

Les élus du conseil d'administration ainsi que la direction du SDIS 44 soutiennent leur personnel face à ces actes intolérables qu'ils condamnent fermement.